

# VÉLOS



Prenant appui sur les parcours cyclistes existants et avec le soutien d'aménagements portés par le **Conseil Départemental des Yvelines** et la **Communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise**, la Ville a conçu un projet global pour favoriser la mobilité douce dans **Mantes-la-Jolie**.

**Objectif** : inciter les cyclistes à utiliser des parcours plus sécurisés plutôt que les grands axes à forte circulation.

Ce dispositif est élaboré à titre expérimental.

Un plan détaillé est disponible en gare, dans les structures municipales ou en [cliquant ICI](#)

([https://www.manteslajolie.fr/fileadmin/medias/AU\\_QUOTIDIEN/Mobilite\\_\\_\\_Deplacements/Plan\\_velo/PlanMLJ2020\\_PisteCyclabl e\\_RV\\_Web.pdf](https://www.manteslajolie.fr/fileadmin/medias/AU_QUOTIDIEN/Mobilite___Deplacements/Plan_velo/PlanMLJ2020_PisteCyclabl e_RV_Web.pdf))



**Vous avez des améliorations à suggérer ?**

Merci de nous les communiquer par mail à

[contact@manteslajolie.fr](mailto:contact@manteslajolie.fr)

Tenant compte des remarques des habitants, certaines connections vont être sécurisées et des pistes cyclables seront pérennisées.

**Le saviez-vous ?**

Vous pouvez circuler dans des zones dites "apexes". La vitesse des véhicules y est limitée à 20 ou 30 km/h et les chaussées sont à double sens pour les cyclistes. Ces zones contribuent à sécuriser l'espace public, à améliorer le confort entre tous les usagers ou encore à réduire la pollution sonore.

**Port du casque**  
 - de 12 ans : obligatoire  
 + de 12 ans : fortement recommandé

**Le saviez-vous ?**

**La rue piétonne**  
 En tant que cycliste, vous êtes autorisé à circuler dans ces zones, sauf si la signalisation vous l'interdit. Dans ces zones, le piéton est prioritaire. Vous devez donc veiller à rouler au pas et ne pas gêner la circulation des piétons. En cas de fortes affluences, il convient de descendre de son vélo.

**La charte du bon cycliste**

**Panneaux de signalisation à connaître**

**Panneaux directionnels itinéraire cyclable**